



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECRUTEMENTS ET DÉTACHEMENTS DES PERSONNELS D'INSPECTION ET DE DIRECTION À L'ÉTRANGER**

**(année scolaire 2023-2024)**

---

**Circulaire n° 2022-104 du 31 août 2022 relative aux recrutements et détachements des personnels d'encadrement à l'étranger**

**Division des personnels ATSS et d'encadrement - DPAE  
Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction - BPID**

Affaire suivie par : Christine DUBOIS

Tél : 01 57 02 62 36

Mél : [ce.bpid@ac-creteil.fr](mailto:ce.bpid@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à mesdames et messieurs les présidents d'université et directeurs d'établissements d'enseignement supérieurs, mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, mesdames et messieurs les chefs d'établissements du second degré, mesdames et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation*

---

Références :

- *Lignes directrices de gestion ministérielles relative à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (bulletin officiel spécial n°6 du 28/10/21)*
- *Bulletin officiel n°31 du 25 août 2022*

---

La présente circulaire a pour objet de préciser les procédures de recrutement et de détachement des personnels d'inspection et de direction, candidats à un poste dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

---

### **A CONDITIONS DE CANDIDATURE**

- Être titulaire dans le corps considéré. Les personnels stagiaires ou en détachement dans leur corps ne peuvent pas faire l'objet d'un détachement.
- Justifier au minimum de trois ans de services effectifs dans le dernier poste occupé au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

### **B INSTRUCTIONS RELATIVES AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Constitution et transmission du dossier :

Le dossier de candidature doit être saisi en ligne :

- Sur les sites internet de l'AEFE, de la MLF ou de l'AFLEC **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 5 octobre 2022 inclus.**

Après édition, le dossier complet, rempli et signé, doit être remis au supérieur hiérarchique direct, **avant le 30 septembre 2022.**

**ATTENTION** : les autorités académiques doivent envoyer les dossiers revêtus des avis hiérarchiques pour le 7 octobre 2022 aux opérateurs concernés ; il est donc vivement conseillé aux candidats de transmettre leur dossier le plus rapidement possible à leur supérieur hiérarchique direct, afin d'éviter tout retard de transmission, qui pourrait conduire au rejet de leur candidature.

Toute demande de renseignement complémentaire pourra être formulée selon le cas :

- Au près de l'AEFE – téléphone 02 51 77 29 23 – courriel : [candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr](mailto:candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr)
- Au près de la MLF – courriel : [candidat.perdir@mlfmonde.org](mailto:candidat.perdir@mlfmonde.org)
- Au près de l'AFLEC – <http://aflec-fr.org/>

**Pour le recteur et par délégation,**

**Le secrétaire général**

**Signé**

**Gérard MARIN**